

Signature du Contrat de destination Bretagne

ARTICLE

Le 4 avril 2022, à l'occasion des Rencontres du Tourisme de Bretagne, Atout France, Tourisme Bretagne et l'ensemble des opérateurs touristiques bretons ont signé le Contrat de destination Bretagne.

Avec la signature de ce Contrat de destination, les partenaires fédèrent leurs efforts autour d'une stratégie commune permettant de p**ositionner la Bretagne comme destination touristique durable d'exception**, idéale pour les courts et moyens séjours. Ils fixent par la même occasion les modalités de coopération pour construire et déployer des actions de communication et de promotion de la Bretagne et de ses territoires.

Le Contrat de Destination Bretagne met ainsi particulièrement l'accent sur la **promotion** de la destination, mais également sur la **veille et l'observation** ou encore sur l'enjeu crucial de la **transformation durable** de l'offre touristique.

Pour ce faire, les équipes d'Atout France seront pleinement mobilisées aux côtés des signataires bretons du Contrat : des partenaires directement impliqués dans la construction et le financement des opérations de communication-promotion proposés, ou bien des partenaires associés qui souhaitent témoigner de leur soutien à la stratégie collective. Les signataires sont des territoires ou leurs opérateurs touristiques, des transporteurs ou des équipements (ports, aéroports, gares) situés en Bretagne ou sur des territoires qui sont des portes d'entrée de la destination pour les clientèles internationales.

Ce contrat vient par ailleurs renforcer la collaboration déjà étroite entre Atout France et Tourisme Bretagne. Il est d'ailleurs la déclinaison opérationnelle du Contrat cadre de développement et d'internationalisation associant la Région Bretagne, Tourisme Bretagne, l'ADEME, ADEME Bretagne et Atout France.